

Question de M. André Frédéric au ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "l'éventuelle fermeture du bureau de contributions directes de Poulseur" (n° 22713)

André Frédéric (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, je vais exprimer des préoccupations semblables à celles de mon excellent collègue Jean-Marc Delizée et relayer un cri du coeur émanant des zones rurales. Le bureau des contributions directes de Poulseur concerne deux services, l'un de recettes et l'autre de contrôle. Une vingtaine de personnes y travaillent. Selon certaines rumeurs, ce bureau fermerait définitivement ses portes au 1^{er} janvier 2015 pour être transféré à Spa. Nous connaissons l'actuelle réforme des infrastructures des Finances et, dans une certaine mesure, je peux y être favorable. Néanmoins, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que le bureau de Poulseur permet un service public de proximité et que le transfert à Spa paraît inadapté. En effet, d'autres bureaux de contributions sont plus proches – évitant ainsi à la population de devoir se rendre à Spa. Monsieur le ministre, confirmez-vous les rumeurs relatives à la fermeture de ce bureau et à son transfert vers Spa? N'existe-t-il pas d'autre solution, par exemple un transfert dans une ville plus proche? Enfin, comment garantir un service de proximité à la population avec de telles délocalisations? Pensez-vous qu'un système de permanences dans les communes soit possible?

Koen Geens, ministre: Madame la présidente, monsieur Frédéric, la fermeture de ce bureau interviendra entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015. Pour les communes du contrôle de Comblain-au-Pont, le futur centre Particuliers de Liège 2 sera effectivement situé à Spa pour la gestion des dossiers des contribuables de la commune d'Esneux et à Huy pour les dossiers des communes d'Anthisnes, de Nandrin, de Neupré, d'Ouffet, de Tinlot, de Comblain-au-Pont et de Hamoir. Un bureau sera également prévu au sein de l'administration Particuliers à Aywaille pour garantir le service au public. Pendant la période de remplissage des déclarations, des séances seront organisées en fonction des besoins. Le futur centre PME de Liège 2 sera installé à Huy pour la gestion du contrôle des dossiers du ressort de l'actuel contrôle de Comblain-au-Pont, avec une antenne à Aywaille pour les dossiers des communes de Hamoir et de Comblain-au-Pont. La proximité du client est ainsi assurée.

André Frédéric (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.
L'incident est clos.